

COMMUNIQUÉ

Chalon-sur-Saône, le 19 Octobre 2023

Nombre de pages : 2

#Artisanat / #Bâtiment / #Création d'Entreprises

La CAPEB 71 et PÔLE EMPLOI unissent leurs forces pour accompagner la création et la reprise d'entreprises dans le BTP

Le bâtiment est un secteur atypique avec de nombreuses règles spécifiques. Les métiers du bâtiment sont en constante évolution et deviennent toujours plus techniques du fait notamment de la multiplication des nouvelles normes environnementales et professionnelles, des nouveaux procédés constructifs, du développement de la maison intelligente, et de l'apparition de nouveaux matériaux et équipements.

Dans ce contexte, les artisans du bâtiment doivent faire preuve d'une solide maîtrise des règles de gestion pour garantir la pérennité de leurs entreprises. Ils doivent aussi chercher à satisfaire aux mieux les attentes des clients. Ils doivent être attractifs, accueillir et former des jeunes pour répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée dans la construction. Ils doivent enfin relever les défis du développement durable, de la transition énergétique et numérique, de l'accessibilité et du maintien à domicile.

Dans cet environnement fait d'opportunités et de défis, créer son entreprise dans le bâtiment est une formidable aventure mais qui ne laisse aucune place à l'amateurisme. Pour se donner toutes les chances de réussir, l'accompagnement à la création est donc indispensable.

La création et la reprise d'entreprise est élément important dans le développement du secteur du bâtiment en particulier pour des personnes en réorientation professionnelle. La CAPEB 71 et Pôle emploi ont donc décidé d'unir leurs efforts et de collaborer étroitement en signant le, 19 octobre 2023, au Salon de l'Emploi à Chalon-Sur-Saône, une convention de partenariat.

Les partenaires s'engagent à faire connaître leurs offres de service respectives d'appui, d'accompagnement et de formation auprès des porteurs de projet et à les orienter vers les services adéquats. La CAPEB 71 et Pôle emploi veulent ainsi améliorer les réponses proposées sur la création reprise d'entreprises dans le bâtiment et favoriser l'émergence de futures entreprises pérennes, bénéficiant d'un appui solide dès le démarrage, pour qu'elles puissent relever les défis et répondre aux nouvelles opportunités qu'offre le secteur de la construction.

La CAPEB 71 a créé pour les porteurs de projets qui ambitionnent de s'installer dans le secteur de l'artisanat du bâtiment, un service appelé « StartBÂT © » pour les accompagner dans la réussite de leur projet.

Grâce à ce service, les porteurs de projet et les jeunes entreprises peuvent bénéficier d'un accompagnement complet personnalisé, orienté métier, ainsi que d'une formation (Cré-Art-Bat ©) et d'une plateforme web innovante (startbat.fr) leur permettant de simuler leur projet et de démarrer sur des bases solides en maîtrisant les fondamentaux du bâtiment (calcul du prix de revient, prévisionnel de démarrage, assurances professionnelles, principales réglementations, devis, TVA bâtiment, choix du statut juridique ...).

Pôle Emploi, avec ses conseillers référents à la création reprise d'entreprises dans le bâtiment, accompagne des demandeurs d'emploi porteurs de projets. Pôle emploi fera connaître aux candidats à la création ou la reprise d'entreprise dans le bâtiment le service et les outils « StartBÂT © » et s'impliquera via ses Agences dans le département dans la programmation de sessions de formation « Cré.Art.Bat © ». Pôle emploi informera aussi les demandeurs d'emploi avec un projet de création dans le BTP sur la mobilisation du CPF et participera aux réunions et ateliers organisés par la CAPEB 71 sur la création d'entreprises.

La CAPEB 71 et Pôle emploi veulent œuvrer pour la promotion d'un artisanat de qualité, avec des entreprises aux savoir-faire reconnus, pérennes et économiquement viables.

Denis GUIGUE
Président CAPEB 71

Christophe GAY
Directeur Territorial Pôle emploi 71

> **Contacts presse :**

• **Pôle emploi :**

Nathalie TWARDOWSKI | Chargée de mission PARTENARIATS
Direction Territoriale de Saône et Loire
Tél. : 03.85.90.46.45 / 06.20.12.19.95
n.twardowski@pole-emploi.fr

• **CAPEB 71 :**

Emmanuel LEBLANC | Secrétaire Général
Tél. : 03.85.90.97.70 | e.lebanc@capeb71.fr